

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MERCREDI 9 MARS 2022, À 19 H,  
PAR VISIOCONFÉRENCE

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h09 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Chapdelaine, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb. et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière adjointe**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 3 mars 2022, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Mélanie Villeneuve déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2022-03-067**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2022**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Embauche d'une conseillère en ressources humaines – Autorisation de signature
  - 4.2 Embauche d'un technicien en loisir et communication au Service du loisir, de la culture et des communications
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION**  
2022-03-068

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE SIGNATURE

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un conseiller en ressources humaines de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 mars 2022 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** madame Vanessa Romero soit embauchée à compter du 21 mars 2022 au poste de conseillère en ressources humaines de la Ville et que son traitement soit fixé conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et greffière adjointe soient et sont autorisées à signer un contrat de travail avec madame Romero conformément à ce qui précède;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-141 – RH-rémunération.

**RÉSOLUTION**  
2022-03-069

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIR ET COMMUNICATION AU SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un technicien en loisir et communication au Service du loisir, de la culture et des communications de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des Services aux citoyens, Relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 mars 2022 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** madame Chanel Létourneau-Lafontaine soit embauchée à compter du 21 mars 2022 au poste de technicienne en loisir et communication au Service du loisir, de la culture et des communications de la Ville;

**QUE** le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-141-RH-Rémunération.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne a transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, la question suivante :

**Monsieur Benoit Nault**

**Heures d'ouverture de la piscine municipale**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2022-03-070**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h16.

---

Mélanie Villeneuve,  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite,  
**Greffière**